

Le Patriote

ST-PIERRAIS

méro.

JOURNAL DU MARDI

25 Centimes le numéro

Terre, Un an.	12 fr. 00	Rédacteur en chef: F. COUTURIER.	INSERTIONS:
Six mois.	6 00		
Mer, Un an.	15 00	Administration et Rédaction, 49, rue Bisson.	Annonces, la ligne _____ 0 fr. 30
Six mois.	8 00		Réclames, — _____ 4 00

ITION AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

Dimanche 2 Mars 1890.

Antoine Couturier,
Seul Candidat du mandat gratuit.

Mes Chers Concitoyens,

Se voyant perdu sans retour, pressentant le formidable échec que vous lui réservez pour le deux mars, mon concurrent tente une manœuvre désespérée !

Il vous déclare qu'il remplira gratuitement son mandat !

Cette promesse, il ne la tiendra pas !

Pourquoi ? Je vais vous le dire.

Parce que l'Assemblée qui vote le budget est composée en majorité de ses amis; parce que l'Assemblée qui lui a alloué *six mille francs* l'année dernière, les lui allouera encore cette année, sous une autre forme; parce que si le candidat s'engage à ne rien prendre, le Conseil général ne s'est pas engagé à ne rien donner !

Parce que pour vivre A PARIS, pour y occuper un emploi *non rétribué*, il faut des RENTES et que M. Charles Salomon n'en a pas !

Parce qu'il lui sera facile d'accepter, à titre de *frais de déplacement*, par exemple, ce qu'il refuse aujourd'hui à titre d'indemnité !

Parce qu'enfin il est à huit cents lieues de vous, à l'abri de vos récriminations et de vos reproches et que vous n'aurez aucun moyen d'action contre lui s'il manque à la loi jurée !

Il vous déclare qu'il remplira gratuitement son mandat !

Il reconnaît donc que les fonctions de Délégué ne sont pas

tellement pénibles et absorbantes qu'on doive payer celui qui en est investi !

Il reconnaît donc que les **DIX-HUIT MILLE FRANCS** dont il a été gratifié *MALGRÉ VOUS*, il les a touchés *sans droit, sans motif légitime, sans les avoir GAGNÉS* !

QU'IL LES RENDE !

Et s'il les garde, qu'il ne vienne pas solliciter votre confiance qu'il a indignement TRAHIE, de son propre AVEU, pendant trois ans !

Il vous déclare qu'il remplira gratuitement son mandat !

Je vous accorde, si vous voulez, qu'il est sincère !

Mais puisqu'il n'a RIEN fait alors que vous lui versiez **DIX-HUIT MILLE FRANCS**, que fera-t-il quand vous ne lui verserez plus un centime ?

RIEN ! RIEN ! RIEN !

Electeurs !

Vous ne tomberez pas dans le piège !

Il n'est personne parmi vous qui n'ait appris à ses dépens ce que vaut la parole de mon adversaire !

Vous ne serez pas dupes de ce désintéressement fallacieux !

Dans la circulaire qu'il vous adressait le premier janvier 1887, il se chargeait d'obtenir:

Un député;





Des réformes administratives;
La réorganisation de vos institutions judiciaires;
Une solution avantageuse de la question de la boëtte;
Un service postal direct avec la France;
Une subvention pour les travaux de votre port et une protection efficace des droits de nos petits pêcheurs.
Qu'a-t-il obtenu?

RIEN!

Il se vante d'un crédit qu'il n'a pas, qu'il n'aura jamais, lorsqu'il vous assure que la colonie sera grâce à lui prochainement dotée d'un DÉPUTÉ!

Il y a dix-huit mois à peine, le SÉNAT a rejeté un vœu émis à cet égard par votre Conseil général.

M. Charles Salomon avait là une belle occasion de montrer son zèle, son activité et son dévouement. Il pouvait plaider votre cause et dans les journaux et auprès des «membres influents» dont il se prétend l'intime.

Il n'a pas bougé!

Et aujourd'hui, à l'heure où il a besoin de vos suffrages, il essaie de dissimuler sous des allégations mensongères, le vide et l'inanité de son œuvre! Il essaie de vous en imposer par l'audace!

Vains efforts!

Mes chers concitoyens!

La place de votre Délégué n'est pas à Paris; elle est *au milieu de vous!*

C'est sous vos yeux, sous votre contrôle incessant, que je défendrai vos intérêts; c'est sous vos yeux, sous votre contrôle incessant, que j'accomplirai ma tâche et c'est à votre contact quotidien que je me pénétrerai de vos véritables aspirations!

CHARLES SALOMON jugé par le «Petit Cadien.»

Les électeurs savent dans quelles conditions j'entends exercer le mandat de Délégué que je sollicite de leur confiance; je resterai à St-Pierre où mes fonctions d'agrément me retiennent et me font vivre et je défendrai, gratuitement, les intérêts de la colonie.

Cette situation ne m'impôsera aucune charge pécuniaire; ma besogne quotidienne sera quelque peu augmentée, voilà tout.

Je ne promets donc rien que je ne puisse tenir.

M. Charles Salomon, au contraire, a-t-il les moyens de résider à Paris et de s'y occuper des affaires de St-Pierre, sans indemnité? Poser la question, c'est la résoudre! Le Petit Cadien, s'est, d'ailleurs, chargé, dans son numéro du 15 février, de répondre pour nous:

«Comme toute peine mérite salaire nous soutenons que ce prétendu mandat gratuit n'est qu'une simple fumisterie; qu'en frais de voyages et de correspondance il finira par coûter plus cher que la modeste indemnité de six mille francs par an, à peine suffisante pour permettre au Délégué de représenter dignement à Paris une Colonie qui possède un budget annuel de 400,000 francs.»

LES ÉLECTEURS SONT PRÉVENUS!

Le programme avec lequel je me présente ne aux équivoques, ni aux surprises. Il se résume *Gratuité du mandat et Résidence à Saint-Pierre*, la conséquence de l'autre!

J'en serai l'observateur scrupuleux!

Mon concurrent est arrivé à l'âge où, agitée comme la sienne, le repos est une nécessité et le corps se dérobent aux fatigues, aux états. Mon concurrent est arrivé à l'âge où la vie devient trop lourde !

Sa carrière est finie!

La mienne commence. Ma jeunesse et je la consacrerai tout entière. Les responsabilités de ma mission, je les connais; mes épaules sont flétries.

Vous savez quels sont mes amis. Ce sont quels vous avez donné, le dix novembre dernier, le moignage d'estime et qui depuis plus de quatre mois de affaires municipales!

Vous savez aussi quels sont les patrons! Ce sont les hommes auxquels vous faites, les hommes que vous avez connus quatre mois.

ÉLECTEURS!

Vous n'hésitez pas!

Le siège de Délégué est le suprême néfaste à votre pays.

En en chassant mon adversaire votoire et vous la rendrez définitive!

.Vive la République.

François COUTURET

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

La question des pêcheries françaises à Terre-Neuve, a été discutée le lundi 20 janvier dernier à la Chambre des Députés et a occupé toute une séance.

La presse, tant parisienne que départementale, a consacré, pendant la semaine qui a suivi le débat, une foule d'articles à la défense de nos droits. Plus de cinquante journaux du littoral notamment se sont intéressés à cette affaire.

Le public n'en a ici connu les détails que par ceux de ces journaux qui comprennent des abonnés à Saint-Pierre.

M. Charles Salomon, délégué sortant, ne pouvait-il donc pas envoyer à son délégué de Saint-Pierre un rapport ou au moins une note que celui-ci aurait publiée dans le PETIT CADEN et qui aurait appris à notre population comment les choses se sont passées?

C'était le moment, pourtant, de nous témoigner de la sollicitude et du dévouement. Il eût fourni là une preuve sérieuse de son désir de travailler.

Mais non! il a mieux aimé perdre son temps à rédiger son appel aux électeurs. C'était plus pratique, du moins il l'a pensé. Lui d'abord; St-Pierre et Miquelon ensuite.

Nous avons remarqué aussi qu'on ne souffre mot nulle part, ni dans les journaux (et ils sont nombreux) où la question des

pêcheries françaises à Terre-Neuve n'a pas été examinée, ni dans les discours prononcés au Parlement en cette circonstance. Délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon. C'est comme s'il n'avait jamais été élu! Electeurs! ne l'oubliez pas!

F. C.

N. B. A l'heure où nous allions mettre ce papier à la presse, nous avons été informé que M. Salomon se rendait compte de l'effet dévastateur qu'allait produire le silence et la négligence de son père. Il est en train de fabriquer, pour les besoins de la cause, une lettre qu'il fera parvenir par le courrier de vendredi et la livrera à la publicité avant l'élection.

Nous nous faisons un devoir et un plaisir d'étouffer dans l'œuf cette grotesque manœuvre.

RECTIFICATION.

Le «Petit Cadien» affirme que M. Charles Salomon, suspendu pour six mois de ses fonctions d'agrément, a vu réduire par le Ministre à deux mois, la durée de cette mesure disciplinaire,

C'est une erreur.

M. Charles Salomon a été privé du droit de plaider pendant quatre-vingt jours, du 21 juillet au 10 octobre 1882. Remise lui a été faite du reste de sa peine à la suite d'une lettre d'excuses et sur la



proposition de M. le Chef du service judiciaire Pertuzé.

Quant au Ministre, il n'est aucunement intervenu.

AVIS AU PUBLIC.

Il est inondée depuis quelques circulaires anonymes où un M. Olompié, candidat à la délégation, injurié à chaque ligne.

Oùthètes variées qui s'y succèdent, ratrice, blagueur émérite, futur en droit, particulièrement, m'ont porté à croire qu'on visait M. Salomon lequel n'est que li-conviction s'est affermie lorsque il s'agissait de blessures reçues adroit qu'on ne nomme pas par affaires véreuses ayant occupé emploi de copiste ou de con-

me rappelle plus très-bien.

J'ai appris que le monsieur en ait tourné en ridicule les hab. St-Pierre, mes dernières hésit. dispara. J'ai pensé qu'un des civils arrivés ici dans le courant d'avait été indiscret et qu'il avait qu'en France, à Paris, ON lui dépeint notre colonie comme un pays de sauvages où il est impossible de se procurer même un mobilier.

Je dois cependant reconnaître que dans le factum dont je parle, M. François Olompié a 27 ans, toutes ses dents et pas de corset. Comme M. Charles Salomon a énormément la soixantaine, qu'il n'a pas toutes ses dents et qu'il, d'après les mauvaises langues, un peu perfectionné, le portrait n'est pas du tout ressemblant. Mais l'auteur sans doute dépister son monde. Si qu'il en soit, craignant qu'on ne voie la paternité de cet écrit essentiellement dirigé contre mon concurrent, de conserver ma réputation nationaliste qui n'oublie jamais de mettre au bas de ses articles, je déclare que je suis complètement étranger aux rumeurs et aux imputations diffamatoires dans l'appel *Aux Saint-Pierrais et Aux vrais Cadiens*.

F. C.

COLANGISTE !

Quelques personnes amies ont bien voulu s'émuvoir de l'épithète de *Boulangiste* que le PETIT CADENIN m'applique à toute occasion, bonne ou mauvaise, et n'ont engagé à en toucher deux mots à mes lecteurs.

S'il plaît au PETIT CADENIN de m'appeler *Boulangiste* je n'y vois, en ce qui me concerne, aucun inconvenient, alléguer

n'étant pas prouver. Je l'appellerai, moi bonapartiste, et tout sera dit.

Cependant, pour donner une idée de la bonne foi des rédacteurs anonymes de cette feuille éphémère, je vais reproduire ici quelques extraits du PATRIOTE où je parle du général Boulanger.

Boulanger ou en a assez.... Boulanger n'a qu'un terrible et honteux procès perdu, celui de la Haute Cour de justice.... Les paroles du « Général » ne sont plus de la monnaie courante, elles n'ont même pas de crédit. Et leur autorité sur l'électeur correspond à peu près à celle qu'aurait sur le peuple Français une invitation de la reine d'Honolulu à voter en masse pour le comte de Paris

Numéro du 24 Décembre 1889.

L'année mil huit cent quatre-vingt-neuf expire aujourd'hui. Deux belles choses l'ont marquée... La seconde a démontré d'une manière définitive l'indissoluble attachement du pays aux institutions démocratiques qu'il s'est librement données... .

Numéro du 31 Décembre 1889.

Nous avons déjà dit ici ce que nous pensions de Boulanger. Il s'est effondré dans la noue. Il est zéro.

Numéro du 14 janvier 1890.

Calomniez, a dit Basile, calomniez, il en restera toujours quelque chose. On suit le précepte de Basile, au PETIT CADENIN.

François COUTURIER.

AU PETIT CADENIN.

Le «Petit Cadien» affecte de ne pas comprendre ce que nous avons écrit mardi dernier et, dans un article intitulé C....N, il insinue que nous avons voulu ridiculiser le nom de «Cadien».

Le «Petit Cadien» se méprend sur nos intentions. Ce que nous avons voulu ridiculiser et ce que nous avons réussi, en effet, à ridiculiser, c'est la prétention qu'il affiche d'être «Cadien». - «Cadien» allons donc ! - Nous connaissons ses rédacteurs et ses inspirateurs et il n'en est pas un qui soit «Cadien»; pas un, entendez-vous ! Et voilà pourquoi les articles sont signés «en bloc» par le gérant M. E. Salomon qui ne l'est pas davantage.

Quand on s'appelle le «Petit Cadien», quand on se pare d'un titre comme celui-là, on s'en montre digne, on ne se cache pas derrière le rideau pour insulter les gens, on agit à visage découvert ! La franchise et la loyauté sont des vertus «Cadiennes», et elles manquent au «Petit Cadien».

Chacun ici, d'ailleurs, pense comme nous. Et la preuve, c'est qu'au lieu de s'indigner de notre plaisanterie, on l'a trouvée excellente. Votre masque, Petit Cadien, ne trompe personne.

Le «Petit Cadien» soutient qu'il sort de la cuisse de Jupiter... pardon ! de la plaine de M. E. Salomon. Quelle blague ! - Vous n'avez qu'un moyen de nous convaincre. Petit Cadien, hérissez vous de fautes de français!

Le «Petit Cadien» qui n'a pas encore digéré l'aventure dont sa naissance a été marquée, s'écrit triomphalement que le rédacteur du «Patriote» a été giflé. Il oublie d'ajouter que le rédacteur du «Patriote» a servi à son agresseur, du tac au tac, un superbe coup de canne à travers la figure, ce qui établit une compensation. Et pour être complet, puisqu'il traitait la matière, il aurait dû dire aussi que son propre rédacteur a reçu, il y a deux ans, à domicile, une formidable volée et que l'affaire n'a pas eu de suites.

Le «Petit Cadien» dont toutes les notions sur les honoraires sont bouleversées par notre idée de devenir, à titre absolument gratuit, le Délégué de Saint-Pierre, nous accuse de viser à la Députation.

Il a deviné juste. Si la colonie est un jour dotée d'un représentant à la Chambre, je me mettrai sur les rangs, certain que je suis d'obtenir l'unanimité.... à cause de mon programme dont les termes seront ceux-ci: création d'une seconde étude de notaire.

Le «Petit Cadien» vous prie de noter, lecteurs, que je n'ai jamais vu M. Charles Salomon, lequel, sous l'Empire, étant jugé, portait une bavette, alors que moi, étant moutard, j'en portais plusieurs.

Je n'ai jamais vu M. Charles Salomon ! Je connais bien des gens à St-Pierre qui voudraient pouvoir en dire autant ! Ne parlez donc pas de ces choses-là, Petit Cadien !

Le «Petit Cadien» a l'air de suspecter mon désintérêt. Mes clients répondront pour moi. Mais il est singulier que l'organe d'un homme dont le budget local a payé l'oisiveté SIX MILLE FRANCS par ans, de 1887 à 1890, soulève des questions pareilles. Les centaines de Saint-Pierrais qui m'ont confié la défense de leurs droits avaient tous plus ou moins passé par l'étude de M. E. Salomon; demandez leur si'ils y sont retournés.

Il est temps de l'aisser là, n'est-ce pas ? cet encombrant «Petit Cadien». Deux mots encore. M. E. Salomon termine l'article qu'il a signé mais qu'il n'a pas rédigé, en nous assurant que s'il a «paradé» sur les tréteaux d'un théâtre, c'était pour les pauvres. Nous n'avons pas entendu lui faire un crime d'être «monté sur les plan-



ches» «comme tous les jeunes Saint-Pierrais qui ont prêté leur concours aux fêtes de bienfaisance de la colonie». Au contraire, nous profitons de l'occasion pour l'en féliciter. Mais chacun sait que "monté sur les planches" il "paradait" uniquement préoccupé "d'épater" son monde et de chercher des effets. — Et il invoque les malheureux! *Comediant!*

Puis, comme il faut justifier l'adage: *in cauda venenum*, le poison est dans la... fin, il jure ses grands dieux que nous ne sommes qu'un "*petit sous-Boulanger*" abonné de l'*Intransigeant*, dans lequel nous copions des phrases entières. C'est dur! Mais à tout prendre, il vaut mieux encore être traité de "*petit sous-Boulanger*" que de *gros Robert-Macaire*! Celà vexe moins.

F. C.

PAS SÉRIEUX!

Nos lecteurs ont remarqué comme nous que les amis de M. Ch. Salomon mènent la campagne électorale à coups de plai-santeries grossières, ce qui indique bien qu'ils ne prennent pas leur candidat au sérieux et qu'ils n'ont aucun doute sur *l'issue de la lutte*.

Nous ne perdrons pas notre temps à réfuter les insinuations malveillantes et les mensonges répandus contre nous dans le public à grand renfort de prospectus. Nous savions parfaitement ce qui nous attendait et nous connaissons trop M. E. Salomon pour nous étonner du diapason où sont montées ses clamour.

Il est cependant une insulte que nous tenons à relever. C'est celle que les quinze rédacteurs anonymes du «Petit Cadien» font au suffrage universel quand ils écrivent: «*Vivent les habitants de l'île Verte!*» ou quand ils conseillent aux électeurs de voter pour: *François Grappinos, inspecteur général des forêts de l'île Massacre*.

Traiter la population de St-Pierre avec une désinvolture pareille, quand vous lui demandez sa confiance, railler ainsi l'exercice du droit le plus sacré du citoyen, mettre de la sorte en un parallèle ridicule des rochers déserts et incultes avec un pays de laborieux marins, voilà, messieurs, une impertinence et une maladresse qui vous coûteront cher.

Vous vous en rendrez compte le 2 mars.

F. C.

GRATUITÉ DU MANDAT.

M. E. Salomon, qui exerce à St-Pierre les fonctions honorables assurément mais peu lucratives de délégué du délégué sortant, s'est of-

fert, à ce qu'il prétend, le luxe de nous faire une farce.

Il aurait annoncé que «l'indemnité du délégué allait être déclarée obligatoire» uniquement dans le but de nous obliger à prendre l'engagement formel de remplir gratuitement notre mandat.

Nous avions né pas comprendre.

A quelque époque que nous ayons pu songer à briguer les suffrages de nos concitoyens, nous n'avons jamais eu l'intention de quitter Saint-Pierre où notre clientèle nous fait une situation financière infiniment supérieure à celle du délégué. Nous nous trouvons trop bien ici pour avoir envie d'en partir. Et par suite nous avons toujours compté représenter la Colonie à titre purement gratuit.

Nous mettons M. Charles Salomon au défi d'en dire sérieusement autant. Les dix-huit mille francs qu'il a déjà empochés l'avaient, à n'en pas douter, mis en goût, et le cœur a dû lui saigner quand il a reçu de son délégué un télégramme ainsi libellé:

«*RASÉ SI INSISTES POUR ÊTRE PAYÉ*» et qu'il a été obligé de se fendre de sept francs cinquante pour répondre:

«RENONCE INDEMNITÉ AFFICHE»

Le plus navré des deux ce n'est certainement pas nous qui n'en aurons pas une voix de moins, mais bien M. Charles Salomon qui en «sacrifiant» une rente annuelle de six mille francs n'aura même pas réussi à se rallier trois électeurs.

F. C.

VILLE EN BOIS

Le «Petit-Cadien» s'efforce de nous persuader que si le Ministre a autorisé une modification à l'arrêté fixant les limites de la ville en bois, c'est grâce au Délégué sortant.

Nous sommes en état de prouver que M. le Gouverneur de Lamothe a dit à plus de vingt personnes, en août et en septembre 1888, qu'il ne s'opposerait pas à la réalisation du vœu émis par l'Assemblée locale sur la question.

C'est donc après avoir été saisi par le Conseil Général et après avoir reçu un avis favorable de M. de Lamothe, que le Département s'est prononcé dans le sens que l'on sait.

En somme, malgré le «Petit Cadien» qui se donne bien du mal à le grossir, le bagage de M. Charles Salomon est des plus minces. Voilà une raison pour que les électeurs, toujours charitables, l'augmentent, dimanche prochain, d'une veste d'hiver garantie pour deux ou trois ans.

M. Charles Salomon n'a pas pour habitude, c'est le «Petit Cadien» qui nous l'affirme, de se vanter des choses qu'il n'a pas faites. Cela vient d'un excellent naturel. Nous lui en donnons acte sans pousser l'indiscrétion jusqu'à lui demander s'il a pour habitude de se vanter de toutes les choses qu'il a faites.

F. C.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

Sous ce titre, la «Liberté Coloniale», journal de M. le Sénateur de la Guadeloupe, Isaac, publie l'article suivant que nous nous empressons de reproduire textuellement:

On a remarqué que le Conseil Colonies a été représenté par une réception faite à l'Élysée, à l'oc-
mier jour de l'An. Il y avait lon-
gtemps, hélas! que ceux qui
mettent en mouvement ont pris l'
comme s'il n'existe pas. Ce
n'est plus de notre temps; il
canons des Invalides:

«Réservé pour la pompe et la

Pas de commentaires,

Les Anglais et les Pet.

Le dossier de l'affaire de cheurs de St-Pierre et de l'Ile va être prochainement transmis à l'Administration qui statuera définitivement la question.

Les pétitions que nous avons faites au nom de plus de cinq cents intéressés ont suffisamment éclairé l'Administration qui est d'ores et déjà en mesure de fournir un avis au Département.

On peut donc espérer qu'une solution interviendra avant le mois de Mai.

Les petits pêcheurs savent qu'il nous un mandataire dévoué et rempliront notre tâche jusqu'au

Que nous soyons élu ou non nous continuerons à défendre le qui nous ont été confiés et, par le courrier, nous adresserons au pour les pétitionnaires, un mémo catif qui éclairera complètement l'espérance, le Gouvernement de pole.

François CO

Le Gérant, F. Couturi

ANNONCE

IMPRIMERIE-R

A. LEMOINE

Rue Gervais

Spécialité pour le Commerce. — Travaux d'administrations. — Mémoires. — Prospectus. — Cartes l'euro. — Cartes d'adresse. — Lettres le faire part. — Affiches. — Menu de dîners, etc. etc.

Imp. A. Lemoine.